

PARIS, le 1^{er} avril 2011

Les effets collatéraux de la Loi HPST : la disparition de la médecine technique spécialisée de proximité

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, avait attiré l'attention lors de la discussion de la Loi HPST et des PLFSS votés conjointement sur le danger de réduire brutalement les cotations d'un certain nombre de spécialités techniques : radiologie, médecine nucléaire, biologie, rhumatologie. Nous avons alerté en vain le Ministère sur le risque que ces mesures financières brutales faisaient courir à la médecine spécialisée technique de proximité.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., constate que nos prédictions se vérifient, un certain nombre de cabinets de radiologie ferme car en cessation de bilan, d'autres radiologues comme à LA MURE ne trouvent pas de remplaçant en cas de décès. Ce phénomène va contribuer à amplifier les déserts médicaux, les mêmes députés qui ont voté ces PLFSS et la Loi HPST, veulent à tort rendre responsables les Syndicats médicaux de la situation qu'ils ont créée.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., constate que les mêmes difficultés apparaissent au niveau des laboratoires de biologie médicale en voulant imposer des contraintes sécuritaires, coûteuses et déconnectées d'une vraie démarche qualité. Par ailleurs, nous soutenons le Syndicat des Médecins Biologistes et les Syndicats d'infirmiers dans la nécessité de permettre au niveau national un maillage permettant de recueillir les prélèvements biologiques dans les meilleures conditions. Là encore, le centralisme démocratique fait preuve de toute inefficacité.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., attire l'attention des pouvoirs publics sur ce phénomène qui va s'amplifier et qui touche en priorité l'ensemble de la médecine spécialisée libérale de proximité.

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr